

## **LE PLAN « GRAND FROID » EST DÉCLENCHÉ DANS LE DÉPARTEMENT**

Météo France annonce pour les prochains jours une aggravation de la situation météorologique du département. Dans ces conditions, le Préfet a décidé de déclencher dès à présent le plan « Grand Froid ». Il s'agit du niveau 2 d'alerte du plan d'urgence sociale hivernal effectif depuis le mois de novembre jusqu'au 31 mars 2005.

Ce plan comprend trois niveaux d'intervention

- Niveau 1 : mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés
- Niveau 2 : plan « Grand Froid »
- Niveau 3 : plan « Froid Extrême »

Il prévoit la mobilisation de places d'hébergement supplémentaires sur tout le territoire départemental pour faire face aux besoins des personnes rendues plus vulnérables en raison de conditions d'existence particulièrement précaires. L'ensemble des services de secours et des structures d'accueil sont dès à présent en situation d'alerte.

### **Un dispositif d'urgence sociale aux moyens renforcés**

Le dispositif d'urgence sociale qui fonctionne toute l'année compte 171 places d'hébergement, en grande partie gérées par les trois CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) de l'association Albert Peyreguères. D'autres structures complètent le dispositif : les centres communaux d'action sociale, des associations caritatives ou à vocation sociale.

Le niveau 2 du plan permet de disposer de 22 places supplémentaires en majorité sur Tarbes où la situation est la plus tendue. Les centres hospitaliers seront aussi mobilisés en tant que de besoin.

Une attention particulière est portée aux personnes qui refusent habituellement de rejoindre un centre d'hébergement. Le Samu social qui assurera désormais une astreinte téléphonique tous les soirs jusqu'à minuit, effectue des tournées régulières de 20 heures à 22 heures entre Lourdes et Tarbes pour tenter de les convaincre ou pour leur procurer de quoi se préserver du froid. La direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) étudie la possibilité d'ouvrir un accueil permanent la nuit, conformément aux directives de Mme Ollin, ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion auprès du ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

Le 115, numéro d'urgence pour les personnes sans abri, fonctionne toute l'année, 24 heures sur 24 et ses moyens ont été renforcés pour faire face à l'augmentation du nombre des appels et des signalements.

Si les températures devaient continuer à chuter en dessous de - 10° la nuit, au cours des prochains jours, le niveau 3 du plan pourrait être déclenché.

### **La vigilance est l'affaire de tous**

Des consignes spécifiques sont prévues à l'attention des personnes en danger médical qui refusent leur mise à l'abri. Les personnes à leur contact doivent essayer de les convaincre; en

cas d'échec elles doivent appeler le 115 qui alertera le SAMU pour apprécier, conformément à l'obligation d'assistance, la nécessité d'une hospitalisation.  
Dans tous les cas, il est souhaitable que la personne à l'origine du signalement demeure présente jusqu'à l'intervention des services de secours.